

Les subsides

M. Crosbie: C'est ce qu'a dit votre chef.

M. MacLaren: . . . des pressions américaines . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. La présidence regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré. A-t-on des questions à poser ou des observations à faire?

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions à poser. Le député a parlé de la force du dollar canadien. Pourrait-il nous expliquer comment il peut parler de la force de notre dollar alors que sa valeur est tombée de plus de 87c. en mars 1980 à à peine plus de 77c.? Cela représente une chute considérable et rien ne permet d'espérer une reprise. Le ministre pourrait-il alors nous expliquer comment il peut parler de la force du dollar canadien?

Pourrait-il en même temps nous dire d'où il sort ses chiffres concernant notre compte de capital? Le fait est que nous avons enregistré une perte de capitaux de 8.9 milliards, en 1983, tant sous forme d'investissements directs que de fuites non identifiées? Ces dernières représentaient 6.6 milliards contre 2.3 milliards pour les investissements directs, ce qui portait à 8.9 milliards nos pertes totales pour l'année dernière. Depuis six ou huit ans nous avons enregistré d'importantes fuites de capitaux tant à cause des Canadiens que des Américains. Comment le ministre peut-il prétendre le contraire?

Enfin, le ministre peut-il m'expliquer pourquoi il trouve cette motion ridicule étant donné qu'elle se fonde sur une déclaration du premier ministre (M. Trudeau)? Ce dernier a déclaré exactement la même chose le 10 février 1980. Faut-il en conclure qu'un premier ministre qui n'est plus au pouvoir a le droit de dire que notre politique peut être indépendante de celle des États-Unis, mais que cette déclaration n'est plus acceptable de la part d'un premier ministre qui est au pouvoir et qui, pendant quatre ans et demi, n'a cessé d'instaurer des mesures qui ont eu l'effet contraire de celui qu'il avait annoncé? Cette motion découle d'une promesse que le premier ministre a faite aux Canadiens, mais qu'il s'est empressé de rompre coup sur coup.

M. MacLaren: Monsieur le Président, je compte tout d'abord traiter de la valeur de la devise canadienne par rapport à celle de la devise des États-Unis. Le député devrait reconnaître—et je suis très sérieux à ce sujet—que la plupart des grandes devises étrangères, y compris le dollar canadien, ont, depuis quelques années en moyenne, subi une dévaluation. Comment expliquer cet état de choses? En partie par la situation dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous avons vu que le budget du gouvernement des États-Unis accusait un grave déficit structurel. Nous avons également été témoin d'une reprise économique dans ce pays. Les pressions imputables aux emprunts contractés tant auprès du gouvernement que du secteur privé ont fait grimper en flèche les taux d'intérêt. Aux États-Unis, l'achat, par les étrangers, de dollars américains a exercé une pression qui a fait augmenter la valeur de la monnaie de nos voisins du Sud. Le dollar américain a pris de la valeur par rapport à la plupart des autres grandes devises, et cela durant une période passablement longue, en fait, durant une bonne partie de la période dont le député d'en face nous a parlé. La devise américaine a pris de la valeur par rapport au franc français, au dollar canadien, à la lire italienne, et au yen

japonais, ce dernier, tout comme le franc suisse, étant du nombre des devises les plus fortes en Occident. Telle est la situation. Le dollar canadien n'est absolument pas à l'abri de ces pressions, pas plus que le mark allemand ou la livre britannique.

● (1240)

En ce qui concerne la question du député au sujet de l'afflux de capitaux à long terme au Canada en 1983—je pense qu'il parlait de cela—je répéterai qu'il y a eu un afflux net de 2.8 milliards. Si le député d'en face désire avoir des précisions sur ce chiffre, je serais heureux de les lui faire parvenir.

Pour finir, le député a parlé des déclarations du premier ministre au sujet de notre capacité de suivre une politique des taux d'intérêt qui soit indépendante de celle des États-Unis; comme le député reconnaît aujourd'hui qu'une telle politique n'est pas de mise dans un pays industrialisé, il essaie de dresser un épouvantail pour pouvoir l'abattre. En fait, ce qu'a dit le premier ministre c'est que nous pouvons largement resserrer l'écart entre les taux d'intérêt au Canada et ceux des États-Unis. Si le député se souvient, lorsque le premier ministre a fait cette déclaration, nos taux d'intérêt étaient très supérieurs à ceux des États-Unis. Mais avec le temps, nous sommes parvenus à les réduire de sorte que pendant une partie de 1982 et pratiquement pendant toute l'année 1983, certains taux d'intérêt au Canada étaient inférieurs à ceux des États-Unis. La différence entre les taux d'intérêt dans les deux pays a donc été réduite de beaucoup. L'élimination de l'écart et la réduction des taux d'intérêt au Canada résultent de la bonne gestion financière du gouvernement.

Quant à la situation actuelle, le député d'en face sait parfaitement que les taux d'intérêt au Canada, tout comme dans les autres pays industrialisés, dépendent directement de ceux qui sont pratiqués aux États-Unis. Je pense que c'est la troisième fois que je le dis aujourd'hui. Je suppose que je devrais continuer à le répéter, parce que le député d'en face croit, et est convaincu, que d'une façon ou d'une autre, malgré le marché libre et ouvert de l'argent entre nos deux pays—et nous sommes tous les deux le meilleur partenaire commercial de l'autre—nous pouvons nous isoler des pressions sur les taux d'intérêt qui se manifestent aux États-Unis. Il n'en est rien. Toute personne qui aurait suivi avec succès le cours d'économie 100 comprendrait ce principe élémentaire.

M. Lewis: Monsieur le Président, je vais répéter les propos du ministre pour être sûr d'avoir bien compris. Il a dit: «Les taux d'intérêt ont été maintenus à des niveaux qui devraient rassurer les Canadiens quant à leur économie».

Je voudrais tout simplement savoir si, en disant cela, le ministre pensait aux taux d'intérêts hypothécaires qui s'élevaient à 22 p. 100 en 1981-1982, ou encore au taux d'escompte officiel qui se situait à 18 ou 19 p. 100 au même moment? Ainsi, le ministre aurait-il l'obligance de préciser qui de l'acheteur de maison, du petit entrepreneur ou de l'agriculteur s'est senti le plus rassuré, étant donné les taux d'intérêts hypothécaires de 22 p. 100 ou le taux d'escompte officiel de 19 p. 100?